

## LA SOCIAL-ÉCOLOGIE EST UN HUMANISME

(In rapport d'orientation 2019)

Pour une République écologique / Rapport d'orientation 2019 / Conseil des membres du 28-11-2019

*« Mon Cher Marx, [...] Cherchons ensemble, si vous voulez, les lois de la société, le mode dont ces lois se réalisent, le progrès suivant lequel nous parvenons à les découvrir ; mais, pour Dieu ! après avoir démoli tous les dogmatismes a priori ne songeons point à notre tour, à endoctriner le peuple ; ne tombons pas dans la contradiction de votre compatriote Martin Luther qui, après avoir renversé la théologie catholique, se mit à grands renforts d'excommunications et d'anathèmes, à fonder une théologie protestante. [...] faisons-nous une bonne et loyale polémique ; donnons au monde l'exemple d'une tolérance savante et prévoyante, mais parce que nous sommes à la tête du mouvement, ne nous faisons pas les chefs d'une nouvelle religion ; cette religion, fût-elle la religion de la logique, la religion de la raison. Accueillons, encourageons toutes les protestations ; flétrissons toutes les exclusions, tous les mysticismes ; ne regardons jamais une question comme épuisée, et quand nous aurons usé jusqu'à notre dernier argument, recommençons s'il faut, avec l'éloquence et l'ironie. »*

Pierre-Joseph Proudhon (Lettre à Karl Marx, 17 mai 1846).

Cet extrait de lettre pourrait paraître suranné, ne serait-ce qu'en regard du siècle auquel appartient son auteur, il a pourtant son charme et gardé tout son sens. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces recommandations sont on ne peut plus actuelles, lorsque l'on voit comment, ici ou là, on est incapable de réfléchir ensemble à un projet politique, comment on préfère se réfugier dans le laisser-aller, la paresse de la pensée, les calculs politiques, les tactiques à court terme, les stratégies mortifères, quand ce ne sont pas les prédictions religieuses ou la rhétorique stalinienne. Comme si, sur l'échiquier politique, tout le monde s'était fait passer le mot : faire semblant, plutôt qu'ouvrir et assumer le débat, comme si on préférait se réchauffer dans le regret, le ressentiment plutôt que de se coltiner les rugosités du réel, comme si on préférait se réfugier dans les dissentiments plutôt que s'atteler à revenir sur le terrain des idées et des propositions. Comme s'il suffisait de penser contre pour penser juste. Ou comme si une stratégie ou de multiples petites stratégies à court terme pouvaient tenir lieu de projet.

Alors que l'urgence est de faire face à la mutation climatique, de gouverner la transition énergétique, et la révolution numérique. Ils sont nombreux ceux qui promettent un monde meilleur, un monde affranchi du pétrole et des industries polluantes, débarrassé des guerres et de la pauvreté. Sans que rien ou pas grand-chose ne se passe. Pire peut-être : en nous émancipant des énergies fossiles, il n'est pas sûr que nous ne tombions pas de Charybde en Scylla en devant addicts à de nouveaux produits nous faisant plonger dans une nouvelle dépendance, celle aux métaux rares, qui se raréfient et dont les méthodes d'exploitation présente un coût financier, environnemental et sanitaire élevé difficilement soutenable : cobalt (pour produire des téléphones mobiles et des batteries de véhicules électriques), graphite, indium (permet de rendre les écrans tactiles), tungstène, lutécium, néodym (pour les éoliennes off-shore), terres rares, germanium, dysprosium, tantale, scandium ... Et celle aux pays qui les exploitent (Chine majoritairement). Sans que jamais soit réellement posé la question du changement de modèle économique ou clairement exposé une nécessaire dose de sobriété dans notre consommation.

## 1) Nec spe, nec metu

Ce n'est pas la théologisation du discours politique qui pourra permettre de sortir de la situation actuelle. Pas davantage une politique d'exclusions, qui ressemblerait presque à des procès « staliniens », en interne des appareils dans une frange notamment de la gauche dite « radicale » (entre autres à LFI). Tout cela n'est pas de nature à rassurer sur le degré de consentement au débat en France. LFI reste pour l'instant une impasse politique et pas moins idéologique sur bien des aspects de sa doctrine (25), et le discours « polyphonique » de son leader, revendiqué ainsi, n'est pas davantage de nature à renforcer chez les militants et les électeurs leur compréhension du message politique délivré. Il accroît au contraire une certaine perplexité. Mais cette politique d'exclusion, voire « d'excommunication », cette impuissance à savoir gérer les dissensus pour faire émerger des positions et des délibérations communes, cette presque « allergie » à admettre que le dissensus, comme le consensus, fait partie de la fabrication démocratique n'est pas l'apanage de la seule gauche « radicale ». Quand on songe que des procès ont même lieu dans des cadres politiques qui pourraient paraître a priori mieux préservés (comme à la Fédération anarchiste), où des jugements en hérésie s'ouvrent, comme celui contre cet intellectuel militant ayant « pêché » par agnostisme en 2016. Il n'y a décidément pas de quoi être rasséréiné sur la qualité de notre débat politique en France. Comme si plus personne ne savait se parler, échanger, et pourquoi pas polémiquer, mais dans des cadres transparents et avec des règles communes clairement acceptées. On mesure mieux pourquoi la relance du dialogue politique en France entre formations différentes devient de plus compliquée. La « droite » n'est pas plus épargnée, toujours aussi disséminée, qui ne sait plus qui elle est, ni où elle habite. La question semble plutôt : qui n'est pas azimuté sur l'échiquier politique aujourd'hui ? Qui sait ce qu'il est ou voudrait être ? Qui sait ce qu'est sa base sociale ? Qui travaille à renouveler les projets politiques ? Le PS, quant à lui, donne le sentiment de ne toujours pas être sorti de son coma, comme s'il préférerait rester dans une syncope prolongée qui n'a rien de poétique : elle ne lui ménage aucun ressort en terme de créativité, l'enferme juste dans une suspension du temps et dans sa propre absence. Il sera décidément dit que l'après référendum de 2005 sur la constitution européenne aura eu un effet de déflagration considérable, avec un trauma qui dure. De sorte que la crise actuelle a tout de celle de 1921, au moment du congrès de la SFIO, lorsque cette dernière s'est résolue à voir partir le PC (scission du Congrès de Tours), ce qui a signé dans le même temps le début d'une restructuration du paysage politique. Comme aujourd'hui. On aurait pu penser que sous la houlette d'un nouveau premier secrétaire, et après le départ de tant de dirigeants, de cadres intermédiaires et de militants, le PS avait toute latitude pour transformer sa syncope en acte de révolte contre la dégradation naturelle d'un corps vieilli et une pensée politique délitée. Au lieu de cela, il donne l'impression au mieux de s'autoriser comme une absence au monde, au pire comme étant incapable de sortir de la nasse. Aucune énergie pour se remettre au travail, ni de leader pour le transcender. On peine à identifier les ambitions de son actuel numéro un qui semble dépassé par la situation et reste complètement aphone. Le PS peut certes reprendre des couleurs à la faveur des municipales, mais reste toujours aussi désarmé idéologiquement et politiquement pour la présidentielle de 2022. Il se susurre qu'une personnalité pourrait incarner le renouveau : Bernard Cazeneuve dont le bilan ministériel, sous le quinquennat Hollande, peut être jugé remarquable de sérieux et d'oblativité. La question est cependant : avec quel projet politique ? Et, non moins accessoirement : y-a-t-il une envie de l'ancien 1er Ministre et ancien ministre de l'Intérieur dans le pays ? Un double handicap que la situation du PS qui, après s'être englué dans la décomposition idéologique, s'y est quasi dilué, n'aide évidemment pas.

La situation est d'autant plus paradoxale que le bilan politique, pour l'instant, du quinquennat Macron ouvre une voie (étroite) aux gauches. LaREM eût pu obstruer cette voie si elle avait fait le choix de camper sur un « et de droite et de gauche » qui eût pu réduire les chances des gauches de revenir près du centre du jeu politique et qui, au bout du compte, se réduit aujourd'hui dans la tête de bien des gens à un « et de droite et de droite ». Ce n'est pas davantage en se faisant doubler sur sa gauche par le MoDem ou l'UDI sur telle ou telle proposition de loi touchant à des questions de société que LaREM y arrivera. Il est notable que LaREM, qui part avec un handicap (non pas son vieil âge, comme les formations traditionnelles, mais son jeune âge, qui explique sans doute qu'elle souffre du manque de cadres intermédiaires avec une culture politique solide, et d'une assez faible implantation locale), n'a toujours pas de projet politique à proprement parlé. Le « macronisme » reste à cet égard une vue de l'esprit des éditorialistes ou des adversaires du Président de la République. Sans doute qu'à vouloir tout faire pour ne pas ressembler au partis politiques traditionnels, LaREM en a oublié les fondamentaux de toute organisation politique, quelle que soit sa forme ou l'époque. De sorte qu'elle est dépourvue de corpus, qu'elle peine à s'organiser et à se structurer idéologiquement, qu'elle paraît laborieuse à proposer un projet d'ensemble qui puisse mobiliser. Ce qui n'était pas évoqué quand elle se construisait en marchant dans un enthousiasme largement partagé avant la présidentielle de 2017 commence à se voir et à poser problème. Ce n'est pas plus l'adoption (probable) d'un marqueur de gauche comme la PMA (après que les députés aient voté en première lecture, le 27 septembre dernier, l'article premier du projet de loi sur la bioéthique qui prévoit d'étendre aux femmes célibataires et aux couples d'homosexuelles l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée), comme le fut sous la présidence Hollande avec celui du mariage pour tous, qui suffira à convaincre ses soutiens venus de la gauche et les français, d'un positionnement qui soit réellement « et de droite et de gauche ». Non plus l'ambition affichée du Président Macron s'agissant du nécessaire travail politique mémoriel à mener à partir de la plaie restée ouverte de la guerre d'Algérie dont la réconciliation des mémoires semble être pour lui un enjeu primordial. Une ambition louable et remarquable, d'autant qu'il est le premier Président français à aborder la question globalement, c'est-à-dire sous toutes ses facettes, en n'excluant pas la question coloniale, et courageuse, quand on sait, avec Benjamin Stora, combien les uns et les autres s'en servent comme objet politique pour se maintenir ou tenter d'accéder au pouvoir. En France, l'extrême droite en a toujours fait un aspect très important de son programme et l'extrême gauche, du moins sa frange populiste, identitaire, continue de l'instrumentaliser afin de nourrir ses thématiques idéologiques. Tandis qu'en Algérie, c'est le FLN qui s'en sert depuis soixante ans pour se légitimer et justifier son autoritarisme. La réalité, c'est que cette question (importante) ne sera pas portée au crédit du président Macron avant longtemps. Et ne jouera en rien lors de la prochaine présidentielle. L'histoire le fera. Ce qui ne doit pas nous faire minorer l'importance de ce travail politique mémoriel ; ni nous faire oublier l'enjeu en France de cette question : celui d'une République partagée par tous.

Comment dans un tel contexte et dans ces conditions revenir à un travail réflexif sur les valeurs qui forment nos idéaux de justice, comment bâtir une éthique - et donc une politique - en jouant sur les mécanismes, les comportements, les dispositifs, les moyens de remédier aux facteurs d'injustice, comment travailler à une vision de la société, en dehors de tout espoir et de toute crainte : *nec spe, nec metu* (d'après un mot d'ordre de tradition machiavélique, également employé par Walt Whitman et Ezra Pound) ? Comment contourner l'impasse des approches - des rêveries ? - téléologiques, celles qui en philosophie morale et politique se préoccupent de

définir a priori un « but » (telos), ici en l'occurrence le bien (ce qui est bon pour l'Homme, le bien-être, la vie bonne, la conception spirituelle de la vie...) ? En opposition aux approches déontologiques qui visent à déterminer a priori ce que l'on ne peut pas faire. Les premières accordant la priorité du bien sur le juste, les secondes, du juste sur le bien. Le moment que nous vivons en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle est difficile, soumis à la pression des dérèglements et des soubresauts du monde et face à l'absence de solutions ressenties par les populations pour sortir par le haut de la mutation climatique sans que les transformations sociales et économiques qui vont de pair ne les pénalisent? C'est évidemment la question de la liberté, mais aussi celle de la justice sociale (qui ne se conjugue pas toujours facilement avec la liberté, souvent même qui s'oppose) qui est ici posée, comme l'ont abondamment montré les revendications sociales depuis la fin de l'année 2018, c'est ce qui fait que l'on peut être prêt à accepter toute (r)évolution si elle est marquée du sceau de la justice, si elle n'abandonne ou ne discrimine personne.

C'est assez vrai un peu partout dans le monde, y compris en Europe. En France, notre attachement aux valeurs de la République fait que la question est particulièrement posée.

Un examen de conscience s'impose. Si on ne prend que la période actuelle, il est assez difficile de citer spontanément une seule mesure forte qui ait été prise ou votée, qui soit pleinement empreinte de justice sociale depuis la mise en place du gouvernement Philippe. Et comme c'est un sentiment qui se nourrit en réalité depuis les quinquennats précédents, il prend aujourd'hui une grande ampleur. Manifestement, ni les baisses de cotisations salariales accordées en contrepartie d'une hausse de la CSG, ne sont vues comme un gain majeur par les salariés (et pour cause, il est somme toute assez limité), ni la suppression (finalement progressive) de la taxe d'habitation qui sera supprimée en 2020 pour l'intégralité des ménages et dont la moitié du montant de l'exonération finale profitera aux 20 % des ménages les plus riches, n'est pour l'instant perçue comme telle. Les revalorisations substantielles des prestations sociales (prime d'activité, allocation aux adultes handicapés, ainsi que l'allocation de solidarité aux personnes âgées) sont-elles perçues différemment ? Si la réforme des retraites devait, à l'issue de toutes les concertations, ne pas être franchement marquée du souci de justice sociale, il faudra bien trouver quelque chose, sauf à assumer le fait que l'on tourne le dos à la justice sociale qui est l'une des rhétoriques françaises les plus fameuses.

Une action positive, une « accélération écologique » - pour reprendre une expression usitée à un moment par l'exécutif - en même temps qu'une arme de neutralisation politique massive des oppositions, notamment à gauche - serait pour la majorité présidentielle de frapper fort en matière de transition énergétique & écologique. A la fois pour rassurer la partie de son électorat située à gauche mais aussi au centre, comme pour répondre aux attentes d'une partie des troupes parlementaires de LaREM dont une partie est tentée par la dispersion. Egalement pour ne pas décevoir plus avant tous ces Français qui ont pu partager l'idéalisme et le progressisme de départ d'Emmanuel Macron et croire en ses promesses de viser « à la fois » la plus grande égalité et la plus grande liberté possible, comme de répondre à leur demande de protection et de sécurité. La question est : la majorité présidentielle en a-t-elle seulement la volonté ? Et les moyens, notamment financiers ? Alors que la France est encore en sortie de la crise financière de 2008. Emmanuel Macron peut-il se satisfaire des conclusions du rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC) qu'il a lui-même mis en place qui, dans son rapport publié le 25 juin 2019, constate que la France n'a pas respecté ses objectifs de réduction d'émissions? Peut-il se contenter de déclarer que le souci écologique doit devenir la matrice de la politique gouvernementale, sans en fournir les preuves à l'électorat progressiste ? Le mois d'avril 2020 pourrait constituer le moment idoine pour faire des annonces fortes, concrètes, tangibles puisque c'est à ce moment-là où le Président pourrait dire ce qu'il retient des propositions qui

seront transmises par la Convention citoyenne pour le climat lancée en juin 2019 et récemment installée (oct. 2019), constituée de 150 Français tirés au sort chargés de réfléchir à « comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale? »... Au-delà, le gouvernement aura-t-il la volonté d'imposer des études d'impact climatiques pour tous les textes de loi à venir touchant à l'environnement ? Ira-t-il jusqu'à imposer de fournir des rapports d'évaluation de la transition énergétique ?

C'est dire qu'il ne suffit pas de penser le lien entre écologie et question sociale, mais de le traduire politiquement pour qu'il soit le plus largement partagé, car le court-termisme symptomatique de nos sociétés tendant à en faire d'irréductibles contraires continue à prévaloir. C'est maintenant que l'Etat, les acteurs économiques et sociaux doivent agir de concert, et si possible en lien avec l'Europe.

Nous pensons au PRé que plus qu'une visée, un projet de type « social-écologiste » pourrait porter un message d'espoir : nos sociétés seront plus justes si elles sont plus durables et elles seront plus durables si elles sont plus justes. Ce projet politique qui serait en même temps un projet de société aurait pour ambition de permettre de gouverner la transition écologique en renouvelant la démocratie, en visant l'efficacité et la justice sociale.

Un substrat républicain le renforcerait. Car on sait bien qu'il ne suffit pas de caractériser fortement la République pour que sa fonctionnalité soit éclatante. C'est là tout le défi d'une « nouvelle » écologie soucieuse de la République : redonner de l'espérance, recréer de l'esprit démocratique et réhabiliter l'idéal, tout en développant le caractère délibératif de notre démocratie. Notre approche républicaine de l'écologie oppose un principe « républicain » de responsabilité envers la nature, fondé sur une loi générale contraignante en matière de protection du patrimoine naturel et paysager, humain et « non-humain », à un droit « libéral » de l'environnement fondé sur la casuistique et la proportionnalité entre mesures de protection et coûts économiques. Cette approche a l'avantage de donner à voir de surcroît la réalité du pouvoir en permettant aux citoyens de s'en approcher au plus près, en leur offrant les moyens de ne pas s'en laisser compter par les idées générales.

Certains pensent que l'égalité est un but à atteindre, au sens d'un statut économique ou d'un mode de vie semblable pour tous. Pour le PRé, elle est une présupposition même de la politique. La démocratie doit être le pouvoir de n'importe qui. Ce n'est pas l'idée que le pouvoir doit travailler pour le bien du plus grand nombre mais celle que le plus grand nombre a vocation à s'occuper des affaires communes. L'égalité fondamentale concerne d'abord la capacité de n'importe qui à discuter des affaires de la communauté et à les mettre en œuvre. Ce n'est pas idéaliste que de dire cela, c'est juste faire montre du souci de la justice comme moteur de toute action. Il est évident que de ce point de vue, l'introduction d'une dose significative de proportionnelle, dans notre système de démocratie représentative actuel, pourrait aider grandement à ce partage du sensible.

Ce projet de société, ce projet politique en définitive, peut intéresser aussi bien les héritiers de la « première gauche » que ceux de la « deuxième gauche » qui seraient revenus du social-libéralisme ou que les héritiers des solidaristes, et tous les « progressistes » qui rêvent de situer au-delà des clivages traditionnels, tous les citoyens qui souhaiteraient inventer une nouvelle voie, auraient la volonté de tirer les conséquences du pourquoi les promesses des Lumières, la paix universelle, l'égalité, l'émancipation, n'ont-elles pas toutes été tenues ? Tout comme celles de la modernité. Il ne s'agit pas pour autant de se résoudre au monde actuel, régi trop exclusivement par le calcul et l'intérêt économique, mais de considérer que l'Homme peut

toujours construire son destin pour peu qu'il cesse de croire à de faux dieux ou qu'il cesse de se laisser tenter par l'illusion autocratique.

C'est précisément ce projet que le PRé promeut depuis 2010 (26) - et depuis le milieu des années 90 pour certains de ses membres et sympathisants pris individuellement - en mettant l'accent sur ce qui rassemble plutôt que sur ce qui divise, également sur la nécessité pour les (« pauvres ») humains que nous sommes de prendre soin les uns des autres et de la nature, sans pour autant la déifier ou dénier la légitimité du conflit et l'utilité parfois du dissensus, si l'on veut bien admettre que la démocratie est faite d'assentiments, mais aussi de dissentiments, mais en en faisant un facteur de dynamisme et de créativité. Comme un moyen aussi de conjurer le scepticisme ambiant, la violence et les pulsions de mort. Le PRé nourrit cette utopie concrète depuis sa création sous la houlette notamment de Guillaume Vuilletet : le souci de voir se combiner transition écologique & énergétique et justice sociale (l'ADN du PRé) pour une société durable et plus juste et, au-delà, mais cela n'est pas sans rapport, le souci de voir se conjuguer dans nos sociétés, démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie « participative ». De quoi perfectionner le Principe démocratie en nourrissant les sources de liberté et de justice et le Principe responsabilité, en nourrissant une nouvelle éthique publique politique, ayant le souci des générations futures et des précautions nécessaires à prendre. Et en intégrant les nouvelles formes d'expression et de représentation citoyenne. Une utopie concrète qui pourrait traduire ces milliers d'initiatives citoyennes que l'on voit fleurir ici et là et lui donner une certaine cohérence. D'où notre sentiment en matière économique : ne pas s'en remettre à la seule croissance comme remède miracle aux maux de la société que sont le chômage, les inégalités, la pauvreté... Et notre invitation à se rassembler sur la notion de "soin des communs", c'est-à-dire la mise en œuvre de moyens économiques, juridiques, institutionnels, diplomatiques et participatifs pour préserver, développer, embellir ce que les Hommes ont en commun et qui conditionne leur vie, leur santé, leur bonheur d'être au monde. On ne peut que se féliciter de voir que les dirigeants ont enfin compris - admis ? - que la lutte contre le chômage et pour une société plus inclusive passe par un mode de vie moins prédateur, plus riche en emplois, élargissant l'éventail des métiers socialement utiles. Il est clair pour de plus en plus de monde que les luttes contre les pollutions, contre les pathologies du travail, pour la défense de la santé publique et d'une alimentation de qualité, pour le développement d'une agriculture paysanne et contre la pollution des eaux par l'agro-industrie sont indissociablement sociales et écologistes. Il est globalement admis que notre mode de développement (encore) actuel est insoutenable écologiquement et qu'il ne lutte pas ou peu efficacement contre les inégalités. Pire, il participe au creusement de celles-ci, tout en dégradant notre planète. Au point que seules les transitions énergétique et écologique apparaissent pouvoir réconcilier la croissance économique et la poursuite de l'agenda social des États, aussi bien au Nord comme au Sud.

On peut douter que la transition se fasse au bon rythme surtout chez les gros émetteurs de CO<sub>2</sub>. La COP 25 à Madrid ne semble pas devoir être porteuse de grandes annonces ou de résultats probants. Il ne semble pas par exemple que l'Inde soit décidée à soumettre un nouveau plan en 2020 ni empressée à relever ses ambitions, préférant sans doute attendre 2023, l'année où un bilan mondial de l'action climatique sera réalisé. Plus généralement, les pays émergents comme l'Inde, mais aussi la Chine et le Brésil qui ne comptent pas pour peu dans le dérèglement climatique, considéreront que c'est aux « pays développés » de commencer à tenir leurs engagements pré-2020, tant en matière de réduction d'émissions que d'aide financière apportée aux pays du Sud. Au reste, ni l'Australie, ni le Canada, qu'on ne peut pas mettre dans la

catégorie des pays émergents n'ont donné de signes qu'ils allaient accroître leurs efforts. Autant dire que la hausse des ambitions a peu de chances de se modifier d'ici la fin 2020. En réalité, ce qui est aussi posé, c'est que la transition dans son volet énergétique, n'a de transition que le nom. Une transition, par définition, est censée passer (plus ou moins progressivement) d'un modèle à un autre modèle. Or, on ne peut que constater que pour l'instant, à l'échelle du monde, au lieu de délaisser les sources d'énergie fossile, elle ne fait qu'y agglomérer les énergies renouvelables, maintenant de fait des modes polluants de production, de consommation et de vie. Comme si le progrès était inéluctable et ne relevait que de choix techniques, comme si aussi le monde n'avait jamais songé auparavant à des énergies alternatives, alors que l'énergie solaire par exemple a déjà été envisagée comme alternative au charbon au 19<sup>ème</sup> siècle. Combien de savoirs accumulés, trop souvent oubliés, pourraient constituer des outils pour relever le défi de la transition ? Comme s'il suffisait de s'en remettre à une pensée magique de l'innovation made in California ou « fait maison » à Paris Saclay ou à la Station F à Paris 13 ?

## **2) Repenser le travail, le vieillissement, la solidarité**

Nos sociétés sont marquées par des phénomènes d'exclusion, mais aussi et surtout, plus généralement, par la « désaffiliation ». Comme l'a montré le regretté Robert Castel depuis le milieu des années 90, si le statut du salariat a correspondu historiquement à une forme de compromis social, à l'acceptation d'une certaine domestication du marché, le marché s'est depuis réveillé, et le retour, puis le développement des zones de non intégration continuent de menacer inexorablement la cohésion sociale, l'instabilité sociale délite chaque jour un peu plus l'action collective, le sentiment d'insécurité se diffuse tel un poison dans la société, s'étendant à de multiples registres : santé, climat, culturel, peur de l'autre, peur du retour des guerres de religions, peur du cataclysme...). Et le « précaire » ne cesse de se développer. Dans *La montée des incertitudes* (2009), Castel analysait les conséquences multiples des transformations du travail, à la fois pour la vie des individus menacés de désaffiliation et pour la vie collective. Rien qui ne soit pas encore d'actualité. L'insécurité sociale progresse sous des visages multiples, parfois toujours aussi contradictoires. Et dix ans après, alors que les politiques en sont largement instruits, force est de constater qu'un nouveau compromis reste toujours sinon à réinventer, du moins à instituer. Un compromis dynamique qui puisse forger « une société de semblables ». Il y a comme une urgence. Qui ne voit que dans une « société moderne de plus en plus urbanisée, industrialisée, tertiaisée [...], les protections rapprochées qui relèvent de la famille, du voisinage et des groupes concrets d'appartenance sont de plus en plus insuffisantes pour assurer la solidarité ; c'est pourquoi le rôle des professionnels, des institutions publiques et de l'État social garant en dernier recours de la solidarité me paraît de plus en plus essentiel ». L'approche de Castel reste une référence pour la sociologie contemporaine du changement social, elle l'est restée également pour le travail social et l'intervention sociale. Il ajoutait, réaliste, que « le travail social n'a pas à éponger toute la misère du monde : à l'heure de l'exclusion, c'est la volonté politique qui semble plutôt faire défaut, en amont, pour infléchir la tendance »...

Qui ne voit l'urgence à repenser le travail, ne serait-ce qu'à la lumière de la recrudescence des suicides de ces dernières années liés aux conditions de travail, comme sans doute aussi en partie aux conditions de vie ? Certes, le travail n'a jamais beaucoup retenu l'attention des responsables politiques et guère plus intéressé les médias plus focalisés sur l'emploi - autrement dit le chômage - qui se prête mieux aux exercices éditoriaux. On ne va évidemment pas reprocher aux politiques d'avoir les yeux rivés sur les chiffres du chômage et il est vrai que la question

du travail est plus difficilement traduisible en termes de message politique, et notamment électoral. Il n'empêche qu'il n'y a sans doute jamais eu autant de spécialistes, médecins, psychologues, ergonomes, économistes, sociologues à nous alerter sur la dégradation du travail salarié et non salarié, sur la nécessité de faire quelque chose et jamais eu aussi peu de dirigeants politiques mais aussi économiques à prendre concrètement en compte la souffrance des individus, la perte de motivation, sans compter la baisse de productivité, voire la question de l'absentéisme. Il faut évidemment se préoccuper de la situation de tous ceux qui n'ont pas d'emploi et y apporter des remèdes. Mais on ne peut pas passer sous silence la situation de ceux qui certes ont un emploi, mais qui souffrent d'un mal être au travail. La priorité doit être double. Le travail est plus difficile à mettre en images, il est aussi plus difficile à cerner immédiatement, plus difficile à se l'imaginer. Ce qui apparaît comme une insensibilité des politiques s'explique aussi par un certain constat d'impuissance qu'ils font dans leur for intérieur : une sorte de « qui pouvons-nous ? » Alors même que l'État et les collectivités locales sont de très loin les premiers employeurs du pays, fonction publique hospitalière, entreprises publiques comprises. Il ne serait pas anormal que cela assigne une responsabilité toute particulière aux responsables RH, et donc in fine aux exécutifs politiques qui devraient se sentir de surcroît investis d'un devoir d'exemplarité par rapport au secteur privé. D'autant que les faits les plus graves (les suicides) ont lieu dans les services publics et les entreprises dont l'État est l'actionnaire de référence.

Toutes les études montrent depuis plus de 10 ans que cette souffrance au travail a à voir avec la transformation des organisations du travail, rendue inévitable dans le secteur public - et dans une moindre mesure dans le secteur marchand - par l'obligation de faire plus avec moins. Ou l'on découvre les effets pervers d'une logique protectrice qui ne peut plus s'exprimer dans le même environnement, qui doit se réformer, ce qui ne peut se faire sans une certaine douleur pour les agents les plus anciens et oblige à trouver des éléments d'attractivité compensatoires pour les nouveaux entrants, où l'on découvre également que les nouvelles modalités de "transversalité" ou du "collaboratif" sont paradoxalement nettement moins protectrices que le travail « à l'ancienne ». Ou l'on s'aperçoit aussi que le phénomène de mimétisme qui a consisté à importer, à plaquer, sans plus d'adaptations, les modèles de management du privé ont fait des dégâts. Où l'on découvre dans le même temps, non sans une certaine stupéfaction, que le modèle du taylorisme honni comme un moloch, est devenu un sujet d'attachement chez ceux qui près de 140 ans après que cette « organisation scientifique du travail » (OST) ait été définie, se battent pour y rester (sic !) Sauf à considérer qu'ils sont tous des « aliénés », ce qui est douteux surtout chez ceux qui sont syndicalistes et ont la conscience de l'histoire du mouvement ouvrier. Les entreprises de la « nouvelle économie » sont-elles plus viables ? Pas si sûr, en tous les cas pas toutes, quand on voit comment le contrôle peut être encore plus prégnant que dans les entreprises « classiques », comment la confiance des collaborateurs, des salariés peut ici ou là être instrumentalisée pour précisément mieux les contrôler en substituant à la logique ancienne de contrôle celle de l'autocontrôle. Comment des « mouchards », la technologie numérique, peuvent être installés et utilisés à l'insu des employés. Et comment, au motif que l'entreprise est une entité « libérée », les responsabilités sont diluées, dispersées pour ne réussir qu'à instaurer une sorte de diviser pour mieux régner, où la présence de délégués syndicaux n'est pas requise, est même déclarée obsolète, au motif que l'entreprise est « autorégulée ». L'Etat, comme les collectivités locales, peut-il éternellement jouer le couplet de la compassion, se défaire de sa responsabilité d'employeur, sans se décider à faire montre de sa compréhension de la société actuelle et de la montée grandissante de la souffrance au travail



comme de la perte d'intérêt pour le travail chez les nouvelles générations qui n'en font plus le centre de la construction de leur vie ? L'Etat ne peut pas se contenter d'études sondagières.

Il doit les écouter, montrer qu'il comprend leurs inquiétudes ; il faut sans doute aussi leur traduire leurs attentes tant la perception de leur mal-être peut parfois être diffus chez certains individus.

C'est pourquoi, il faut (re) repenser le travail, son organisation, et compenser ce qui n'a pas été pensé jusqu'à maintenant, simplement « pensé ». Commencer par admettre peut-être, par exemple, qu'historiquement la gauche européenne, la plus sensible a priori sur cette question comme sur celle du salariat, aussi bien syndicale que politique, l'a en réalité peu pensé ou alors l'a gardé pour elle. Pourquoi ? Non parce qu'elle n'en était pas capable, mais parce qu'elle a apparemment fait le choix globalement d'accepter un « dédommagement », une compensation salariale – autrement dit une politique redistributive, y compris étatique - en échange d'un certain mutisme et de la liberté patronale d'organiser le travail. C'est la thèse de Bruno Trentin (1926-2007) dans son ouvrage *La Cité du travail. Le fordisme et la gauche* (1997). Né de parents italiens réfugiés en France pour échapper au fascisme, après ses études de Droit (Harvard et Padoue), Trentin devient collaborateur des dirigeants de la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) dont il sera plus tard secrétaire général (de 1988 à 1994) avant d'être élu au Parlement européen, non sans avoir dirigé dans l'intervalle la Fédération de la Métallurgie pendant les grandes grèves ouvrières au tournant des années 1960-1970. Il connaît la chanson. Il s'interroge sur les raisons qui ont fait que la gauche européenne a semblé se résoudre à « accompagner » sur le mode compassionnel la dégradation des conditions de vie et de travail engendrées par la globalisation, ou à chercher un motif de consolation dans des postures pseudo-révolutionnaires oubliées de la faillite du « communisme réel » ? Sa thèse, très intéressante, à l'encontre des idées communément reçues, est que « la culture dominante du syndicalisme n'a pas « digéré » l'entrée en lice de forces venues de l'intérieur de l'usine, prenant en charge la qualité du travail comme source de santé, de liberté et d'efficacité. Ces forces s'affranchissaient trop des schémas de la réparation et de l'indemnisation des dégâts du travail, regardé en tant que tel comme intouchable, politiquement « neutre » dans son organisation taylorienne. C'est d'abord la réaction de ce syndicalisme classique et celle de la vieille gauche dominante – avant même les initiatives managériales qui furent bien sûr au rendez-vous – qui a mis fin à cette expérience. (Cf. cette expérimentation syndicale menée sur une dizaine d'années à partir de 1969 en Italie « *avant d'être oubliée et refoulée par le syndicalisme lui-même dans les années 1980* »), raconte Yves Clot, titulaire de la Chaire de psychologie du travail du Cnam - CRTD (*La nouvelle revue du Travail*, 9 / 2016), aujourd'hui professeur émérite.

Spécialiste de Bruno Trentin, Jean-Pierre Durand, professeur de sociologie à l'Université d'Evry (où il a fondé le Centre Pierre Naville) observe que si les droits des salariés sont passés au second plan « *dans cette opinion commune qui donne la primauté à la justice sociale sur la liberté* », c'est parce « *c'est la conviction de l'impératif du développement des forces productives, comme condition d'un certain égalitarisme, qui l'emporte* ». Ce que vit la gauche depuis de nombreuses années, notamment en France, et ce à quoi est pareillement confronté telle ou telle nouvelle force « progressiste » aujourd'hui, est ni plus ni moins qu'une crise, qui s'éternise, au moins depuis le milieu des années 80, de la pensée induite par son incapacité à percevoir et à trouver une issue à la « crise du pacte et du compromis social entre les travailleurs eux-mêmes sur lequel reposait en dernière instance la fonction de représentation générale et de solidarité attribuée aux syndicats ». Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que c'est ici

la délégation du pouvoir des travailleurs vers les dirigeants qui est mise en cause, en tant que réfraction, voire reproduction de la division du travail entre ceux qui conçoivent ou dirigent et ceux qui exécutent le travail. C'est en définitive l'absence de tout « nouveau projet de société » dans la gauche que condamne Bruno Trentin, et qui vaut encore aujourd'hui. Non seulement cela, mais cette absence serait au fondement « de la crise d'identité qui l'a frappée bien avant l'effondrement définitif des expériences du socialisme réel ».

Nos sociétés croient pouvoir survivre en se jetant à corps perdu dans l'innovation technologique tous azimuts, en acceptant une généralisation du travail précaire, en s'accommodant en réalité depuis la présidence Chirac d'une fragmentation sociale qui explose. Alors que l'on voit bien qu'une richesse, aussi bien pour le souci de compétitivité des entreprises, des territoires que du pays, serait de mieux promouvoir le travail intelligent et formé, adaptatif, sans doute de former plus de techniciens et d'ingénieurs (une spécialité française tombée en désuétude) capables de résoudre les problèmes tout en étant ouverts à l'innovation. On voit bien avec Trentin que la logique compensatrice de « l'État social », n'est plus en mesure de faire le compte. Sa force propulsive est largement épuisée. Le constat qu'il faut éviter de faire de l'entreprise un monde à part est aujourd'hui assez partagé. Comme l'est celui de la rapprocher de la puissance publique ou de l'institution démocratique. Les gouvernements successifs depuis 2007 ont vu l'enjeu. On parle même « d'entreprises citoyennes », ce qui montre une certaine volonté en ce sens, malgré parfois des mirages. Doit-elle devenir partie intégrante du pacte constitutionnel, y compris avec ses propres normes ? Elle peut en tous les cas se transformer, en transformant l'État au passage, dans la visée de ce que Trentin appelle une « *coopération conflictuelle des travailleurs à la gestion de l'entreprise en partant de la conquête de nouvelles marges d'autogouvernement de leur travail* ». Autrement dit, nous aurions besoin d'une réforme institutionnelle de la société civile qui puisse ménager une co-réflexion, et pourquoi pas une codécision de l'objet de ce travail. Le projet de réforme constitutionnelle du président Macron, celui de faire du CESE une « chambre du futur », une « chambre de la société civile », pourrait-il en être le cadre ?

Disons les choses : la force propulsive de « l'Etat social » est d'autant plus vouée à décliner qu'il faut faire face au choc démographique - et financier - du vieillissement de la population : 1,5 million de Français ont plus de 85 ans aujourd'hui. Ils seront 5 millions en 2050...

Il faut donc non seulement repenser le travail mais aussi le vieillissement qui va transformer inéluctablement le marché du travail et nous amener à mieux considérer la part des seniors dans la population active qui va augmenter sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie.

C'est un autre enjeu - et pas l'un des moindres - du moment. Une révolution à laquelle les entreprises, comme la formation, sont encore peu préparées - voire assez hostiles comme le Medef par exemple - qui demande une volonté politique qui n'est pas assez forte aujourd'hui. De nombreuses études ont montré que réduire les dépenses de retraite menait à une impasse face au vieillissement et aux transformations de l'emploi ; il faudrait une réforme qualitative du marché du travail et tirer parti des progrès de la productivité en augmentant la participation des seniors au marché du travail par des investissements dans la formation, l'employabilité, la réduction de la pénibilité. On voit bien, en France, qu'il manque des promoteurs pour aller dans ce sens. Les Pays-Bas et les pays scandinaves s'y sont mis. En Finlande, le taux d'emploi des seniors a grimpé, et c'est lorsqu'il a atteint 50 % que l'on a, alors, fait la réforme des retraites en portant l'âge de départ à 65 ans – avec d'ailleurs une surcote (et non une décote) entre l'âge antérieur et le nouvel âge, et une surcote encore plus forte au-delà. La sociologue Anne-Marie Guillemard (membre du Conseil d'orientation des retraites, COR), regrette, fort à propos, que la réforme en France soit uniquement guidée par une logique de « réduction des dépenses ».

Le taux d'emploi des seniors y est aujourd'hui de 70 %. De même, une réforme des retraites est impensable sans l'existence d'une assurance dépendance totalement séparée du financement des pensions : c'est le cas en Allemagne, au Japon, en Corée, etc. Mais pas en France, seul pays (avec certains autres en Europe du sud) dans ce cas. S'ils n'ont ni capital ni patrimoine familial, les Français ne peuvent compter que sur leur pension pour financer la dépendance. Le programme du candidat Macron promettant un régime universel par points (inspiré par la CFDT), la création de nouveaux instruments comme les comptes personnels d'activité et de formation et les comptes pénibilité, pouvaient correspondre à cette approche qualitative. Et c'est ce qui a fait l'objet des discussions et des consultations jusqu'au printemps 2019 et l'introduction de la notion d'âge couperet. Force est de constater qu'il y a une antinomie flagrante entre le projet Delevoye, dans sa version initiale, dans sa vision de changement « systémique » et ce qu'Edouard Philippe en fait aujourd'hui en y ajoutant le biais « paramétrique », qui n'est sans doute pas pour rien dans le renversement en à peine six mois des opinions favorables initialement au projet. Au point où le risque est réel pour le gouvernement de donner l'impression, par un choix qui serait purement idéologique, de pure recherche d'une « performance » politique ou encore d'opportunités financières pour le marché, de vouloir limiter le système de répartition à un seul filet minimum de sécurité pour les plus défavorisés des Français, les moins solvables, et pousser le reste de la population à faire le choix de l'épargne retraite. Ce qui émuiserait considérablement le caractère « universel » voulu au départ. En même temps, on voit bien qu'il faut faire évoluer le système actuel compte tenu de la courbe démographique et du manque d'actifs.

Dans l'attente de clarifications sur un dossier des plus complexes, on ne peut cependant pas en vouloir aux Français de demander à voir ce qu'ils y gagneraient et/ou ce qu'ils y perdraient.

On est arrivé à un moment où repenser le travail, la vie après le travail, repenser l'individu, le soin de soi et des autres, l'émancipation, la vie, l'être au monde n'a sans doute jamais été aussi urgent. La question sociale est de retour, et cela date de bien avant 2018. Les manchettes des journaux, les éditorialistes, les sociologues parlent « d'implosion sociale ». Le pays serait de plus en plus hétérogène socialement. Tout le monde ou presque y va de son laïus sur « la montée des inégalités », y compris à droite ou l'extrême droite. Problème : les chiffres montrent apparemment le contraire. Disons qu'en 2017 persistaient des inégalités de revenu, de patrimoine, des inégalités scolaires et de politique éducative, des inégalités entre les femmes et les hommes, entre les territoires, ou en termes d'espérance de vie. Le sujet étant de notre point de vue comment on fait vivre l'égalité ?

Le dernier rapport (2018) de l'Observatoire des inégalités (publié en juin dernier 2019) sur les inégalités en France dresse un constat plutôt encourageant car « les écarts de revenus se stabilisent ». Il note que le travail de son côté se précarise. Les inégalités de revenus persistent : en moyenne, les 10 % les plus aisés des Français touchent 6,7 fois plus que les 10 % les plus pauvres après impôts et prestations sociales. Ce qui ferait de la France, après la Suisse, le pays d'Europe où les riches sont les plus riches puisque le 1 % des plus aisés touchent au moins 7 000 euros contre 5 800 euros en Grande Bretagne. Ce 1 % le plus riche récupère presque 6 % des revenus de l'ensemble des ménages. En bas de l'échelle, il y a cinq millions de personnes pauvres qui vivent avec moins de 855 euros par personne. Cette pauvreté frappant davantage les moins diplômés, les mères de familles monoparentales et les immigrés. Ce rapport note également la persistance des inégalités d'éducation : au collège, par exemple, le taux d'accès en seconde générale ou technologique y est relevé comme étant deux fois plus élevé pour les élèves de familles aisées (84,8 %) que pour les élèves d'origine sociale défavorisée (contre 42,4

%). Tandis que dans l'enseignement supérieur, les enfants de cadres supérieurs sont 2,9 fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers parmi les étudiants, alors qu'ils sont presque deux fois moins nombreux dans la population totale. Le point positif étant la représentation des filles de plus en plus nombreuses dans le Supérieur (55%), quoique de moindre proportion dans les filières scientifiques (40,3%). Idem pour les inégalités dans le travail : le taux de chômage des non-diplômés (18,3 %) est 3,7 fois plus élevé que celui des titulaires d'un diplôme du supérieur long. Chez les personnes immigrées, le taux de chômage est de 16,3 % (Insee, 2017), soit deux fois plus que celui des personnes nées en France (8,6 %). Comme pour les inégalités de mode de vie : 800 000 personnes n'ont pas de domicile personnel. La majorité d'entre elles (643 000) sont hébergées dans des conditions de confort plus ou moins décentes, mais sans accéder à l'autonomie. Concernant la durée de vie, treize années séparent l'espérance de vie des 5 % les plus pauvres (71,7 ans) des 5 % les plus riches (84,4 ans). S'il n'y a pas à proprement parler de « montée des inégalités », il n'est resté pas moins que des inégalités demeurent. Il ne faut pas plus mésestimer que ce que les Français vivent aussi, c'est une espèce d'anxiété économique que n'arrive pas à dissiper le gouvernement - voire qu'il alimente parfois par la « qualité » de sa communication ou par certaines de ses annonces – un gouvernement qui ne dit rien d'explicite sur comment on va gérer cette baisse de niveau de vie ressentie ou pressentie. Cette anxiété est exacerbée par ailleurs par tous les discours généraux sur l'appauvrissement du pays qui font que beaucoup s'interrogent sur comment on va vivre dans les années à venir et comment on va (sur) vivre au moment de la retraite. Nous sommes à un moment où il convient de savoir aller au-delà des statistiques globales en débusquant derrière la question des inégalités la désocialisation de moins en moins sourde, toutes ces dernières années, d'un nombre croissant de personnes, qui n'arrivent plus à penser leurs difficultés en termes sociaux. On ne peut évidemment pas ne pas se réjouir que le chômage baisse en 2019 pour atteindre vraisemblablement son taux le plus bas depuis 2008. Ou que les Français renouent avec le travail à temps complet et les contrats à durée indéterminée. Et il serait déraisonnable ici de préjuger négativement des résultats des réformes engagées par le gouvernement pour l'emploi, la formation et l'apprentissage portent leurs fruits. Mais on voit combien la question de l'insécurité professionnelle pose des problèmes qui vont au-delà de la question des salaires, mais touche à celle du bien-être au travail, des carrières, des destins individuels. On pourrait aussi évoquer la question de l'école, des biens collectifs sur les territoires, devenus des soucis centraux. Comme la recherche d'un logement décent et adapté à la taille des familles, situé convenablement et pas à mille lieux des lieux de travail, dans un paysage bousculé par la sécession des classes sociales supérieures et la gentrification de certains quartiers, certains arrondissements de grandes métropoles et certaines villes de proches banlieues. Tout ceci remodèle grandement les identités sociales.

Qu'est-ce qui est fait concrètement pour prendre en charge toutes ces frustrations générées par les nouvelles inégalités qui trouvent leur source dans le malaise jamais digéré, jamais soigné d'une civilisation industrielle qui ne l'est plus depuis des années déjà, d'un mode du travail qui se précarise, « s'ubérise », d'une société qui ne protège pas les identités personnelles ? Qu'est-ce qui est fait pour réparer l'échec de la démocratisation scolaire comme les effets pervers de la massification de l'enseignement supérieur entamée à partir des années 90 ? Qu'est-ce qui est fait pour permettre à l'Etat de repenser ses politiques sociales en direction des plus pauvres, des plus défavorisés et des catégories moyennes basses. ? Qu'est-ce qui est fait pour lui permettre, alors que les instruments de régulation des marchés sont essentiellement dans les mains de l'UE, de poursuivre sa mission première : produire des biens publics, des biens communs qui soient

les plus riches, les plus adaptés et les plus variés possibles ? Autant de questions que les Français posent et se posent.

Il y a une autre question qui ne peut plus attendre ou s'éterniser en longueur, dans les remèdes successivement apportés, sur laquelle on peut avoir immédiatement prise, c'est celle des inégalités hommes femmes. Il est ahurissant de constater qu'en 2019, plus de 46 ans après l'inscription du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », on en soit encore à parler d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

On ne peut que se féliciter que la question ait été déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, et qu'un « index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » ait été rendu obligatoire en 2019 dans les entreprises de plus de 50 salariés, suite à l'adoption de la loi « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » (promulguée le 5 septembre 2018) qui entend agir concrètement contre ces inégalités salariales, plus seulement pour obliger à une obligation de moyens, mais aussi à une obligation de résultats. Le ministère du travail a mis en ligne un simulateur-calculateur ainsi qu'un dispositif d'accompagnement pour aider les entreprises dans leur démarche. Chaque année, avant le 1er mars, elles doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index. Elles doivent également le communiquer, avec le détail des différents indicateurs, à leur comité social et économique (CSE) ainsi qu'à l'inspection du travail. Il reste que les 26% d'écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes, à poste et compétence égales, (15% dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE, 2017), restent scandaleux. Pour marquer les esprits, les syndicats indiquent que chaque jour, cela conduit à ce qu'elles travaillent gratuitement à partir de 15h40. Mais ce qu'il y a de tout aussi choquant, c'est que les inégalités salariales existent aussi dans la fonction publique ou dans les entreprises publiques, alors que l'on attendrait d'elles une pratique plus vertueuse et surtout plus exemplaire. D'après les dernières données fournies par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'écart moyen de salaire net serait de 18,19 %, en 2015 (10,20 % dans la fonction publique territoriale, 16,89 % dans la fonction publique de l'Etat, 26,44 % dans la fonction publique hospitalière), contre 22 % dans le privé. Il existe plusieurs causes à ces écarts de rémunération : les femmes ont plus de contraintes de temps liées à la maternité et la prise en charge des enfants (d'après le rapport annuel de 2016 de la DGAFP, les femmes se mettent majoritairement à temps partiel pour la garde des enfants, alors que les hommes le choisissent pour leurs études ou une formation), ce qui induit un temps de travail plus réduit pour les femmes que pour les hommes – et donc des rémunérations moindres (en 2015, le travail à temps partiel concerne 23 % des femmes fonctionnaires, contre 5% des hommes. 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes). Il n'en demeure pas moins des écarts choquants.

Il reste tellement à faire, y compris sur la question des évolutions de carrière, la part variable de la rémunération, la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, le temps de travail ou le niveau des retraites des femmes (une pension en moyenne de 40% inférieure à celle des hommes). Le PRé propose notamment que les conditions soient créées pour que le congé parental rencontre plus de succès auprès des pères qu'il n'en a connu depuis la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, du 4 août 2014. Il faut résolument s'orienter vers le partage du congé parental et ne pas mettre sous le boisseau la question de l'égalité entre les femmes, car il n'y a aucune raison à ce qu'elles ne bénéficient pas toutes d'un congé maternité unique quel que soit leur statut (salariée, indépendante...) dont la durée serait alignée sur le

régime le plus avantageux. Cette idée avait du reste été avancée par un candidat à l'élection présidentielle de 2017 : Emmanuel Macron.

La question de la sortie de la réforme des retraites, réforme majeure de l'An II du quinquennat, sera décisive à maints égards. Si le Président Macron veut - se résout ? - enfin à marcher sur ses deux jambes. Surtout que derrière, il faudra bien traiter un jour de la question de la dépendance qui n'est pas une affaire de moindre importance. Mise sur la table au début des années 1990 par René Teulade, ministre des Affaires sociales, mise à l'ordre du jour sous le quinquennat Sarkozy, aucun dispositif pérenne n'a été mis en œuvre pour prendre en charge ce risque émergent de toute société vieillissante. Différent du risque retraite, au sens qu'il n'est pas certain. La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé en mars 2019 dernier le lancement d'une grande concertation avec les élus et les conseils départementaux. Un projet de loi et des mesures fortes pour améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes étaient attendues d'ici la fin de cette année. Force est de constater que le retard pris sur le dossier des retraites va repousser d'autant ces annonces. Les spécialistes prévoient une augmentation de la facture des dépenses de la dépendance de 45% pour une population qui passerait de 1,4 millions en 2020 à 2,4 millions en 2060 (1,6 millions en 2030, 2 millions en 2040, 2,2 millions en 2050). Soit une facture publique qui passerait en parallèle de 24 Mds euros en 2020 à 35, 3 Mds euros en 2060 (25,5 en 2030, 30,6 en 2040, 34 en 2050, 35,3 en 2060) (chiffres Insee, Drees 2014). Le rapport Grand âge et Autonomie remis le 28 mars 2019 par Dominique Libault, président du haut Conseil au financement de la protection sociale (ancien directeur de la Sécu, directeur de l'école des dirigeants de la Protection sociale) à la ministre suggère de recourir à la CRDS, cet impôt créé en 1996 pour rembourser le "trou de la Sécu", et censé disparaître en 2024, quand la "dette sociale" sera remboursée, après quoi « un nouveau prélèvement social pérenne serait mis en place, sur l'assiette de la CRDS, et serait en partie affecté au financement de la perte d'autonomie », imagine le rapport. En attendant 2024, il faudrait trouver d'autres sources de financement, notamment en puisant dans des excédents du régime général de Sécurité sociale, ou dans le fonds de réserve des retraites. Problème : avec les mesures qui ont été prises pour satisfaire les Gilets jaunes et une croissance, sans doute moindre, la sécu a replongé dans le rouge, avec plus de 5 milliards de déficit pour 2019. Le financement est décidément un sujet de plus en plus complexe en France. Un dossier - un de plus - on ne peut plus important. Pas seulement pour les personnes âgées concernées, mais aussi pour Emmanuel Macron qui en avait fait une promesse de campagne et qui sera attendu au tournant à n'en pas douter. Un dossier qui revêt aussi pour lui un défi politique : réussir là où ces prédécesseurs ont échoué. François Hollande a jeté l'éponge sur la création d'un nouveau risque (au sein de la Sécurité sociale) et Nicolas Sarkozy a repoussé deux fois la réforme (il avait également retenu l'idée d'un 5<sup>ème</sup> risque au sein de la sécurité sociale). En cause : les besoins très importants de financement qui devraient exploser à partir de 2035 selon les prévisionnistes. Créera-t-on la cinquième branche de la sécurité sociale en mobilisant tous types de de financements ? En confiera-t-on la gestion à des organismes paritaires ? Seraient-ils eux-mêmes candidats à gérer ce risque assez différent de ceux qu'ils ont l'habitude de prendre en charge ? Où se situerait le point d'équilibre financier ? Comment conjuguer prévoyance individuelle et préoccupation sociale, équité intergénérationnelle et prise en charge des plus démunis, préfinancement d'un risque assurantiel et redistribution sociale ? On le voit, un autre dossier pas moins mince qui promet de « riches » débats et ne sera pas plus facile à mener pour le gouvernement. Très dépendant de ce qui sera finalement retenu de la réforme de retraites,

surtout si la ligne est maintenue (trouver de l'argent sans créer de nouveaux impôts) qui risque de peser lourd sur les finances publiques et ne laisser que la portion congrue pour la dépendance.

Toutes ces interrogations ont conduit le PRé dès sa création à penser ensemble la démocratie, le souci écologique et celui de la justice, sociale et environnementale. Comment mener une transition écologique & énergétique qui soit également une transition sociale et économique durable et juste ? Comment la mener en ayant le souci et de la justice sociale (permettre à tous - et pas seulement à une élite avertie - d'en bénéficier) et de l'efficacité (choisir la bonne stratégie et se doter des moyens nécessaires) dans un esprit de responsabilité qui concernent à la fois les collectifs (Etats, collectivités, etc.) et les individus ? Ce socle réflexif est à la base du projet de société « social-écologiste » tel que l'évoque le PRé (malgré ses préventions contre le jargon des ismes) depuis maintenant près de dix ans, qui peut constituer, nous semble-t-il, un projet politique alternatif qui mérite d'être discuté (26). Il ne va pas de soi : il exige une articulation démocratique nouvelle entre présent et avenir, comme entre espaces régionaux, nationaux et internationaux. Il affiche une ambition de fort des halles, qui promet en France de conjuguer République et écologie, et réciproquement, qui promet de conjuguer le Principe Démocratie, le Principe Responsabilité et le Principe Espérance. Rien de moins ! Qui veut interroger les notions de bien commun, de valeur, de justice pour les voir mises en pratique simultanément. Un projet qui ne sacrifie ni la démocratie pour, au nom de l'urgence, lutter contre la crise climatique, en s'en remettant à quelques décideurs autocrates, ni ne gomme la nécessaire implication du collectif, des Etats, des autorités supranationales et des individus, ni ne cède à la technophobie. Qui ne sécuritise pas l'enjeu au point de s'affranchir des procédures et du contrôle démocratiques, ce qui est souvent un jeu dangereux qui peut conduire à enfreindre les libertés publiques, à prendre des mesures drastiques ou à envahir l'Irak comme en 2003 au prétexte que le pays aurait des armes de destruction massive. Ce à quoi une lecture d'Hans Jonas pourrait par moments conduire si l'on n'y prenait garde. Nous pensons au PRé que l'humanité peut agir en responsabilité. Non pas au nom de « droits » que l'« humanité à venir » aurait, ce qui nous semble un raisonnement pour le moins un peu spéculatif (on voit mal comment ce qui n'existe pas, qui n'est pas un sujet, pourrait revendiquer quelque droit que ce soit. A moins de confondre droit légal et « droit » moral). Mais au nom d'une responsabilité que nous décidons de nous assigner. Longtemps la nature fut l'englobant immuable - belle et hostile à la fois - d'une vie humaine fragile et précaire. Aujourd'hui, le pouvoir technologique a rendu la nature « altérable à volonté », puis en a fait en même temps « un être fragile et menacé » qui, à l'instar d'un être humain, ou plutôt, comme un enfant, peut être tenu désormais pour un objet de responsabilité. Nous assistons sans aucun doute à un phénomène sans précédent : l'humanité n'est plus assurée de trouver, d'inventer les conditions de possibilité de sa survie. Sans penser en termes conformistes de « droits » des générations futures, il ne nous est pas interdit pour autant de penser que nous pouvons décider d'avoir une « responsabilité » à l'égard de l'humanité à venir. D'en faire un « principe », l'expression d'une éthique, au nom du souci, de la sollicitude, de la cura d'autrui, présent et à venir. Jonas reconsidère complètement les idées de droits et d'obligations, et développe son « principe » en termes très paradoxaux. La nouvelle « responsabilité » n'est pas pensée à partir des actes, mais du « pouvoir-faire ». Autrement dit, « tu peux donc tu dois ». Le propre de l'éthique de Jonas est de commander sans rien promettre en échange, d'appeler au respect de l'humanité, dans le sens de faire en sorte que l'humanité soit encore demain, et si possible dans les meilleures conditions de vie possible. Ces obligations trouvent leur traduction dans l'impératif catégorique jonnassien : *« Agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une*

*vie authentiquement humaine sur terre*” ou encore: “*jamais l’existence ou l’essence de l’homme dans son intégralité ne doivent être mis en jeu dans les paris de l’agir*”. Ainsi, le simple fait qu’une technologie soit potentiellement dangereuse doit conduire à la suspendre. On reconnaît là le fondement théorique de ce que les politiques en France ont dénommé sous le nom de « principe de précaution ». La pensée d’Hans Jonas repose cependant sur un axiome (« l’être vaut mieux que le néant ») qu’il est difficile à justifier rationnellement, sans religion. Jonas le reconnaît du reste lui-même en le qualifiant comme « comme un axiome sans justification ». La métaphysique de Jonas n’apparaît dès lors que fondée sur « la volonté de s’incliner devant ce sacré que le respect seul nous dévoile ». Evidemment, un tel recours au sacré, prend le risque de couper court à toute discussion. D’aucuns y voient même le risque qu’il ne débouche sur l’intolérance et le fanatisme. Sans compter que la volonté de limiter la liberté humaine, au nom d’un postulat philosophique contestable, en affirmant que l’humanité doit rester identique à elle-même, est critiquable et possiblement dangereuse. Au nom de quoi, untel ou untelle pourrait décréter quelles sont les obligations objectives de chacun d’entre nous, comme celles de l’humanité tout entière ?

La catastrophe écologique annoncée, qui embrase tout, nos certitudes, nos doutes, nos petits intérêts, nos tergiversations, nos dénis médiocres, qui embrase la planète jusqu’à récemment les terres australiennes, qui abrase la volonté des Hommes, ou nous plonge dans des abîmes de doute philosophique, ne doit pas nous condamner pour autant à l’immobilisme ou à l’attentisme suicidaire, mais doit être anticipée en considérant et le fait démographique et les possibilités nouvelles d’existence. Le projet social-écologiste du PRé a ceci d’original, c’est qu’il s’attache à conjuguer l’individu et le collectif. Une idée évoquée notamment dans l’œuvre du philosophe Jean-Luc Nancy, celle du « singulier pluriel » nous aide à trouver une voie possible. Au musée Guggenheim de Berlin s’est tenue en 2010 une exposition, « *Being singular plural* », qui fait référence à son travail (Cf. son livre éponyme, 2000). Ou l’on voit bien que cette idée rencontre un certain écho dans le monde de l’art, mais aussi plus largement dans le public, au point que des graffitis surgissent sur des murs à New York, à Paris et ailleurs : You only have to be singular to become plural / Pour devenir pluriel, soyez singulier. L’idée du singulier pluriel, raconte Nancy, lui est venue à partir de la difficulté qu’il avait eue à manier le mot de « communauté » (cf. *La Communauté désœuvrée*). Ce terme le heurtait, tout comme Jacques Derrida et tous ceux qui, avant la lettre, percevaient dans la communauté le risque du communitarisme. Idem au PRé. Le singulier pluriel est devenu chez Nancy une façon intelligente d’éviter les pièges de la communauté. Après tout, rappelle-t-il, en latin, singulier ne se dit-il pas qu’au pluriel ? Singulus en effet n’existe pas, seul singuli existe qui signifie « un par un ». C’est là une belle manière d’exprimer ce qui se joue dans « l’être en commun ».

C’est cette idée du singulier pluriel que le PRé exprime, à contre-courant de l’air du temps, au travers de son projet « social-écologiste ». Un projet qui entend arracher l’idée de l’individu au corpus idéologique de la vieille droite, se le réapproprier politiquement comme y invitaient les révolutionnaires de 1789, et promouvoir l’idée que la démocratie, c’est une aspiration à l’égalité réelle, mais une égalité qui ne soit pas une équivalence. Nous voyons les Hommes comme des êtres singuliers, absolument singuliers, libres et uniques, pas du tout équivalents, et certainement pas interchangeable, contrairement au postulat de base du système de pensée (encore et toujours) dominant.

La philosophe et psychanalyste Cynthia Fleury les appelle « les irremplaçables » (27).



Il est de bon ton de montrer l'individu du doigt, car évidemment on pense, on fait la confusion avec individualisme, on le désigne sans coup férir comme le responsable de l'atomisation de la chose publique, quand ce n'est pas comme le dénigreur, le fossoyeur en chef des valeurs et des principes de l'État de droit. Alors que la démocratie, et plus encore la république, n'est rien, pensons-nous, sans des sujets libres, égaux, non interchangeables, précisément « irremplaçables », elle n'est rien sans l'engagement des individus, rien sans leur détermination à protéger sa durabilité. « Ce n'est pas la normalisation, qui peut protéger la république. La protéger, en avoir déjà le désir et l'exigence, suppose que la notion d'individuation - et non d'individualisme - soit réinvestie par les individus. « *Avoir le souci de l'État de droit, comme l'on a le souci de soi* », est un enjeu tout aussi philosophique que politique ». De notre point de vue : ce souci de soi doit être sous-tendu par un substrat, un « nous », un sentiment d'appartenance collective, sous peine de voir le citoyen sombrer dans l'indifférence à la Res publica. C'est bien ce qui manque, tout le problème posé de nos jours, qui interrogeait déjà Régis Debray dans un texte fameux paru en 1995 dans le *Nouvel Observateur* (qui prolongeait un premier texte paru en 1989 : Régis Debray : "êtes-vous démocrate ou républicain ?") : « *Une République française qui ne serait pas d'abord une démocratie serait intolérable. Une République française qui ne serait plus qu'une démocratie comme les autres serait insignifiante.* »

Car la république est bien plus que la démocratie, bien plus qu'une forme politique d'organisation de la société. C'est une idée, une idée exigeante, même si elle semble parfois se déliter. Elle a une dimension quasi métaphysique. Mais c'est aussi une volonté. Elle pose que le tout, loin d'être seulement politique, est multiple, autrement dit « singulier pluriel ». Elle est ce qui peut permettre d'autres formes d'existence commune, d'autres façons de se rapporter les uns aux autres, d'autres manières d'être en relation.

Nous croyons qu'elle pourrait se revitaliser au travers ce nouveau projet politique que le PRé essaie de dessiner. Si le mot n'était démonétisé en Europe et inadapté en France en raison d'une pratique de la démocratie sociale différente des pays d'Europe du nord, ce projet social-écologiste pourrait être qualifié de post social-démocrate, avec les mêmes principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice que la social-démocratie traditionnelle. Mais qui est écologiste dans ses fins - et quelque peu proudhonien dans sa matrice intellectuelle - qui ne s'arqueboute pas sur la perspective d'une synthèse harmonieuse, mais entend bâtir un espace public aménageant les tensions entre une pluralité d'identités, de pouvoirs, d'intérêts, etc. Cela peut paraître suranné, mais le libéralisme politique esquissé par Montesquieu comme la dialectique démocratique infinie suggérée par Merleau-Ponty offrent quelques ressources estimables en ce sens. Et si l'on devait convoquer d'autres Classiques, cette social-écologie est pour le PRé une façon de faire se croiser les attentes de sécurité vis-à-vis d'un cadre collectif (Hobbes, Locke) et la critique des tendances oppressives (La Boétie, Fichte). Sur la question de la démocratie, c'est une manière de lier la stabilité procurée par les institutions représentatives aux critiques sociales de dépossession inscrite dans ces mêmes institutions. Indissociable assurément d'une certaine idée de la justice sociale, cette social-écologie ouvre au plan intellectuel la perspective de la mise en tension d'un sens du possible et du praticable, à travers une théorie de la justice sociale (Cf. Walzer...), et d'une ouverture à l'impossible (Cf. Fichte, Benjamin, Lévinas, Derrida, Rancière...); le dialogue du pragmatisme et de l'utopie mis en scène par More est de ce point de vue pas moins précieux, comme la tonalité exploratrice et expérimentale d'un Dewey. Nous la voyons comme envisageant une « équilibration » entre les aspirations singulières de l'individualité et l'espace du commensurable propre aux solidarités collectives. Les apports de Lévinas (« comparer l'incomparable ») comme des théoriciens de la

reconnaissance (Honneth, Frazer) apparaissent stimulants à cet égard. Enfin, notre idée d'un projet social-écologiste inscrit dans ses préoccupations l'avenir des générations futures, les conditions écologiques de reproductibilité de la vie humaine, les risques techno-scientifiques, et nous conduit en définitive à reformuler la notion de « progrès » (cf. Benjamin, Jonas, Beck, Latour, etc.). C'est au fond une social-écologie pragmatiste au sens philosophique de John Dewey, qui se frotte à ce qui est et ne craint pas de se coltiner les rugosités du réel, qui a l'ambition de dépasser le clivage gauche « de gouvernement » ou « réaliste » et gauche « radicale » ou « utopiste », qui ne renonce à rien, surtout pas à transformer le réel, qui ne se soumet pas aux « impératifs » de la croissance, de la performance et de la seule gestion technique de l'existence. Qui ne se perd pas davantage dans l'autre clivage « peuple-élite » promu par des leaders aussi différents que Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon ou Pablo Iglesias en Espagne, un clivage qui se contente de se cantonner dans une guerre de positions : pauvres contre riches, nécessiteux contre nantis, exploités contre exploiters, représentés contre représentants, ceux qui ne savent pas contre ceux qui savent, etc. mais qui ne suffit pas à régler tous les conflits de pouvoir et d'opinion.

C'est un projet politique écologiste qui a les yeux ouverts sur les dommages climatiques et les prévisions institutionnelles et des ONG (Cf. Banque Mondiale, Cirad, Inra, etc.) qui évoquent que 100 millions de personnes pourraient tomber sous le seuil de pauvreté d'ici à 2030 à cause de l'évolution climatique. Il ne surinvestit pas ses espérances dans le progrès technologique, car nous ne croyons pas par exemple qu'une projection de particules de soufre dans l'atmosphère puisse suffire à surmonter les menaces et nous éviter qu'une ville comme Bordeaux n'ait le même climat que Séville dans quelques vingt à trente ans, ce qui signerait la fin du vin de Bordeaux ! C'est un projet qui considère que la Transition écologique ne peut pas être confiée au marché pour être menée à bien, mais qu'elle doit être gouvernée pour prendre en charge et/ou guider les questions de transition énergétique, changement climatique, d'économie circulaire, protection de la biodiversité, gestion des déchets, développement durable, etc. Mais aussi les questions ayant trait à l'eau, le vivant. Qui se pose la question de comment associer innovations techniques et innovations sociales, de quelle fiscalité incitative et comment utiliser les leviers de la commande publique pour accélérer la Transition écologique. Ce projet est libre de droit et de tout copyright, il a vocation à s'épanouir au-delà des frontières hexagonales, il pourrait incarner un projet politique et social pour l'Europe elle-même, en quête de sens, un projet susceptible de porter une Europe résiliente au changement climatique, un projet qui valoriserait la polyagriculture paysanne, les circuits courts, les commerces au plus proche des lieux d'habitation des populations, qui valoriserait une économie circulaire et déphosphatée, qui encouragerait et soutiendrait à un rythme plus soutenu la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, la lutte contre la précarisation énergétique, etc.

La prochaine édition de la COP, celle de la COP 26 à Glasgow en 2020, sonnera comme le moment de vérité de l'accord de Paris. The last ? Il est douteux que quoi ce soit de conséquent y soit annoncé. Trop de résistances encore chez les « pays émergents », trop d'atermoiements chez les « pays développés ». Pour l'instant, quelques 80 pays (selon le World Resources Institute), devraient promettre d'ici la fin de la COP 25 à Madrid de présenter de nouveaux objectifs plus ambitieux avant 2020. Le hic, c'est qu'ils ne totalisent que 10,5 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Les observateurs les plus optimistes tablent sur un peu plus de 100 pays (qui ne représenteront de toutes les façons guère plus de 15% des émissions) au début de l'année 2020... Tout cela démontre au moins une chose : il est grand temps de revaloriser le rôle du

politique, de passer (enfin) outre une stricte vision à court terme, en ne négligeant pas la contribution citoyenne et la coopération des acteurs économiques pour accélérer le déploiement des nouvelles logiques économiques et mettre en œuvre des solutions qui contrarieront inévitablement le système capitaliste et sa tendance à la prédation. Lequel, on peut le souligner au passage, n'a jamais aussi peu connu de « baisse tendancielle du taux de profit »... La question qui est ainsi posée en creux est bien une nouvelle fois celle-ci : le marché est-il plus fort que le volontarisme politique ? Une chose est sûre : la question ne se réglera pas par un vulgaire démagisme. Pas davantage en répétant à l'envi que la lutte contre le réchauffement climatique progresse partout. Certes. Mais la priorité est de travailler dès maintenant massivement, en s'y engageant concrètement, sur l'un des premiers leviers : l'efficacité énergétique. Selon l'agence internationale de l'énergie, 50% de l'investissement mondial devra y être consacré pour être sur la bonne « trajectoire »... Cela devrait nous inciter en particulier à construire la ville autrement. A la réinventer ? Sans doute un peu, beaucoup, lorsque l'on voit ce qu'a produit l'introduction de la voiture : des bienfaits, certes, en faveur de la mobilité et du secteur industriel, pour assouvir aussi notre besoin de liberté et notre envie parcourir l'hexagone, de voir le monde. Mais aussi des méfaits, quand l'enthousiasme démesuré pour la voiture a conduit à ne voir le développement des territoires et celui des villes qu'au travers la seule automobile. Au point qu'historiquement des villes comme Paris ont pu faire de la voiture l'urbaniste en chef tout puissant de l'aménagement et du développement urbain jusqu'à chasser le tramway de la Capitale pour laisser le champ libre à la voiture (pour ces dernières années le réintroduire ! - mandature Tibéri - suite aux problèmes de mobilités, de pollution et aux enjeux de la transition écologique). Ce qui a conduit à laisser les villes s'étendre de plus en plus, souvent de façon anarchique, en dévorant des terres (la plupart du temps cultivables, raréfiant ainsi d'autant les greniers alimentaires de proximité et ne facilitant pas la mise en place de circuits courts), mais en n'offrant pas forcément les services publics, de vie et de loisirs nécessaires aux populations. Cet « étalement urbain » est aujourd'hui critiqué, après avoir été encensé par les édiles locales et les aménageurs, car on commence à s'apercevoir benoîtement que la biodiversité a été trop entamée, que les risques d'inondations n'ont pas été ou mal évalués, que les émissions de gaz à effet de serre ont été démultipliées, que les infrastructures étalées présentent souvent des surcoûts de fonctionnement, pour au final engendrer des fractures sociales supplémentaires. La ville est appelée, sous la pression citoyenne, à faire sa transition vers un urbanisme respectant les principes de l'économie circulaire. Intégrant si possible la biodiversité, pour des bienfaits en termes de baisse de la température, de stockage de carbone, de purification de l'air, de régulation de l'eau et de bien-être pour les habitants, frugal en matériaux et en énergies, économe en espaces réquisitionnés. Une utopie pour beaucoup. Cela impliquerait de pratiquer systématiquement des évaluations et des études d'impact, de valoriser les diagnostics géographique, paysager et écologique avant même la production des premières esquisses d'aménagement des constructions et des voiries, de l'ensemble du réseau de voies de circulation terrestre, fluviale, maritime, aérienne, et de leurs dépendances. Ce questionnement interroge de fait le sens des méga métropoles qui peuvent être imaginées ici ou là. Les smart Cities peuvent-elles contribuer à la transition écologique & énergétique ? En tous les cas, la survivance de trop de logements insalubres en France n'y aide pas, et on peut saluer ici le rapport fouillé sur l'habitat indigne réalisé par notre ami Guillaume Vuilletet (député du Val d'Oise) qui devrait enclencher une nouvelle dynamique et inspirer positivement les travaux interministériels en vue de la rédaction de l'ordonnance prévue par l'article 198 de la loi Elan du 23 novembre 2018. (28). Les intercommunalités dont la création devait conduire à créer des synergies, à mutualiser les moyens - qui ont assurément créé de nouvelles bureaucraties, parfois

en doublant les services administratifs et les coûts, mais peut-être également dispersé au passage la démocratie locale en éloignant un peu plus le citoyen des centres de délibérations et de décisions - y contribuent-elles de leur côté efficacement ? On le voit, les problématiques sont multiples. Tout ne sera pas parfait pour autant demain. La voiture électrique ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la transition écologique & électrique : elle ne produit certes aucun gaz polluant, mais la production des batteries engendre d'importantes émissions de gaz à effet de serre, et le lithium utilisé présente le lourd inconvénient de n'être pas renouvelable, car il est miné au même titre que l'uranium, sans compter que les réserves en lithium sont limitées dans le monde et que la question du recyclage des batteries n'est pas réglée.

L'écologie des solutions, autre gimmick cher au PRé (conceptualisée dans nos textes fondateurs en 2010) a plus que jamais besoin d'être partagée et les innovations, les changements de modèles qu'elle propose ont maintenant besoin juste d'être massivement appliqués. Car la transition doit tout simplement être accélérée si l'on veut avoir quelque chance de la mener à bien et d'atteindre les objectifs. Sans s'en laisser compter. La loi anti gaspillage qui devrait être adoptée le mois prochain fait partie de ces mesures qui font avancer la durabilité des produits de consommation et la transparence informationnelle. Elle mettra de surcroît fin à des pratiques absurdes, voire moralement inacceptables, comme la destruction des invendus, apportera des solutions concrètes contre l'obsolescence programmée, et rendra accessible et déchiffrable pour le consommateur les informations sur les produits et devrait améliorer la collecte des déchets.

Le projet du PRé part du constat de la finitude du monde, des impasses des modes de production et de consommation actuels qui n'iront qu'en s'exacerbant sur une planète de 9 milliards d'habitants et avec la faillite de l'économie de marché dérégulée et hyper financiarisée, jusqu'à la caricature. Il milite depuis sa création pour une Transition juste. Pour aider les populations à franchir le cap de la transition écologique & énergétique, y compris pour accompagner ceux qui risquent de perdre leur emploi ou de devoir s'adapter, voire se reconvertir au gré des bouleversements et des restructurations que la transition va engendrer. Inévitablement. Comme pour financer les milliers d'emplois à créer, nécessaires à une accélération de la lutte contre le dérèglement climatique et ses conséquences. Cette notion impérieuse de Transition juste n'est pas du cru du PRé, elle vient du fruit des travaux de la Confédération syndicale internationale (International Trade Union Confederation - ITUC) qui l'a proposé en 2009 à l'ONU, mais qui fut longtemps ignorée. Elle y défendait une vision où une « économie verte » doit aller de pair avec des emplois et cadres de vie décents pour tous. Six facteurs caractérisent pour elle la transition juste :

- Faire des opportunités « vertes » une réalité en développant des emplois et lieux de travail verts, notamment sur le plan technologique ;
- Mener une recherche et une évaluation des impacts professionnels et sociaux pour préparer au mieux le changement.
- Consulter tous les acteurs concernés par ces changements, des syndicats aux travailleurs, afin de garantir une transition respectueuse des droits humains et du travail.
- Former les travailleurs aux nouvelles compétences que requerra la transition énergétique.
- Mettre en place des politiques sociales et professionnelles qui protègent les travailleurs des vulnérabilités engendrées par la transition.
- Chaque région a besoin d'un plan adapté à sa diversification économique : une « adaptation au libre-échange » engendrera de la souffrance et des oppositions aux mesures climatiques.

En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) publiait à son tour ses « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » reprenant les facteurs identifiés par l'ITUC et identifiant neuf grands domaines

d'action pour appréhender la durabilité sous les angles de l'environnement, de l'économie et du social.

Le PRé considère aujourd'hui qu'il est grand temps de passer aux travaux pratiques en mettant (enfin) en place, en France comme au niveau de l'UE, un fonds pour la Transition juste, pour accompagner les reconversions, qui ne peut s'envisager sérieusement qu'en termes de milliards d'Euros.

Le projet proposé par le PRé a donc des partis-pris clairs. Y compris au plan économique. Il tourne résolument le dos à quelques dogmes budgétaires, comme macroéconomiques. Tournant le dos à l'austérité expansionniste dont on a vu les insuccès, pour ne pas dire les échecs, depuis la « crise » de 2008 (Cf. les résultats en Grèce, Espagne, Portugal), au point que les organismes internationaux (FMI en tête) ont dû réviser leur doctrine et faire quasiment amende (pas) honorable. A la croissance potentielle, l'idée qu'à elles-seules les réformes structurelles sont en capacité de transmuter le cours de la croissance et le niveau de chômage à long terme : même les Banques centrales ont été mouchées sur la question ; l'autre idée que la baisse du chômage se transmute fatalement en accélération des salaires, au détriment de la profitabilité des entreprises : là, même Trump a compris ça (sic !). A ce raisonnement hasardeux, cette idée qu'à taux zéro, il n'y aurait plus d'incitation à épargner : c'est effectivement ce que l'on constate depuis 10 ans. A l'idée des bienfaits de l'ouverture des échanges et de la concurrence qui devait faire exploser les gains de productivité des entreprises... Ou encore à cette thèse de certains économistes formés à l'école autrichienne que si l'on ménage des accommodements fiscaux (par une réduction d'impôts) aux plus riches, ces derniers vont massivement utiliser ce regain de richesse à créer des emplois, et par voie de conséquence à fournir des revenus aux plus pauvres, au motif que cette épargne sera réinjectée dans l'économie, investie mécaniquement dans l'investissement. Force est de constater que cela met du temps à venir et que rien n'est certain, tout simplement parce que rien n'est réellement contraint et que l'envie est loin d'être naturellement partagée... Un parti-pris quasi post-keynésien ? Un parti-pris qui ne trouve en tous les cas pas illégitime non plus de se poser la question de savoir si la baisse des prélèvements obligatoires, qui nous est serinée sur tous les tons par tous les gouvernements depuis tant d'années, est devenue le seul horizon indépassable. Car les maîtriser est une chose, en évaluer l'efficacité aussi, mais s'interdire de les augmenter par principe peut-il constituer un but, un projet politique ?!

On voit bien que les questions prévisibles de la dépendance avec l'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la population et, en effet, les enjeux de la transition écologique et énergétique, en réclament de supplémentaires et de multiples. Ainsi que les risques d'épidémie et de santé qui nécessitent des recherches et des protocoles toujours plus poussés. Comment fera-t-on, lorsque surgira un risque imprévisible du type que celui que Jean-François Delfraissy, professeur de médecine, ancien directeur de l'ANRS et actuel président du Comité d'éthique, évoque avec la probabilité d'une future pandémie à l'échelle mondiale (dont l'origine serait un virus mutant passé de l'animal à l'homme et se transmettant par l'air) ? En définitive, le moment ne va pas tarder où l'on va (re) découvrir qu'il n'y a pas d'économie pure. Les sciences économiques produisent avant tout des conventions (financières, monétaires, etc.), ces conventions ne sont pas immuables, elles devraient pouvoir changer en fonction de ce qui se joue dans les rapports sociaux, de ce que les citoyens et leurs représentants conviennent entre eux démocratiquement de privilégier, des normes et des compromis sociaux sur lesquels ils peuvent se mettre d'accord ou revenir. Avec la grande affaire du siècle, c'est la nature du lien marchand qui va être, qui est interrogée. Un quasi tabou qui est questionné : comment les

académismes peuvent continuer à prétendre que les sciences économiques n'ont pas à s'interdisciplinariser avec les autres sciences sociales ?

Les normes économiques et sociales sont faites pour être interrogées. C'est comme pour l'Homme.

« *Il n'y a pas de normes. Tous les hommes sont des exceptions à une règle qui n'existe pas.* »  
(Fernando Pessoa).